



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 3 juin 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-06-218 / RÉGIME RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT la résolution 459-2023 adoptée en séance ordinaire du 5 juin 2023 par le conseil municipal de Saint-Valère relative à la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, dans un tentative d'offrir des conditions aussi avantageuses que celles offertes chez la plupart de nos voisins du monde municipal régional, il importe de corriger la situation le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANTQU'IL y a lieu pour la municipalité d'assurer un prompt suivi afin de souscrire a un régime de retraite pour le compte des employés municipaux;

En conséquence, sur la proposition de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu :

- **QUE** soit habilité le Directeur Général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Valère à assurer un suivi auprès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) afin d'obtenir une offre de souscription à la police d'Assurance regroupée du régime de Retraite des employés Municipaux du Québec (RREMQ).•

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **5 juin 2024**.


Karl Peguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier